



# Les PEP

## RECHERCHE-ACTION

ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT  
AUX PARCOURS DE VIE  
DES PERSONNES EN SITUATION  
DE HANDICAP





# RECHERCHE-ACTION

## CONTEXTE DU PROJET

Les textes régissant l'action sociale et médico-sociale rappellent que le projet de vie des personnes en situation de handicap, est **la base de l'évaluation de leurs besoins et de la construction d'un accompagnement individualisé.**

Or, les attentes et besoins des personnes sont, par essence, évolutifs en fonction de l'âge, des modifications de l'environnement familial, de l'évolution du handicap et des limitations d'activité et de participation sociale qu'il génère. Ce constat amène à raisonner en fonction de parcours personnalisés de vie et implique, de fait, une fluidité entre les différents accompagnements que ne prévoyait pas l'organisation en termes de place et d'orientation du secteur médico-social.

**Une notion de parcours de vie** qui couvre à la fois les champs sociaux, médico-sociaux et de la santé, mais également les champs de l'éducation, de la formation, de l'emploi et des loisirs.

Ce raisonnement impose une évolution de la logique actuelle d'orientation en établissements sociaux et médico-sociaux (par les CDAPH), à une logique plus transversale, d'orientation vers des « dispositifs globaux d'accompagnement ».

**Des initiatives émergent pour développer des actions innovantes,** mais le fonctionnement du secteur reste encore largement dominé par des logiques antérieures et nécessite une organisation plus intégrée, comme l'illustre la difficulté rencontrée pour coordonner des actions auprès des jeunes.

**En effet, de nombreuses difficultés persistent,** tels que la succession des différentes prises en charge (éducative, médico-sociale, sociale et judiciaire), la superposition des champs d'intervention, le manque de temps institutionnel pour construire une identité et une culture interdisciplinaire, les systèmes de tarification applicables au secteur.

**Comprendre les processus de coordination de l'action** implique une analyse des conditions qui rendront possible une coopération pluri-et interdisciplinaire. Une coordination efficiente suppose la construction d'une responsabilité collective et d'une culture professionnelle commune autour d'objectifs partagés. Elle nécessite également la reconnaissance de compétences professionnelles spécifiques.

Une notion de parcours de vie qui couvre à la fois les champs sociaux, médico-sociaux et de la santé, mais également les champs de l'éducation, de la formation, de l'emploi et des loisirs.



## OBJECTIF DU PROJET

L'objectif de cette recherche-action est de produire des connaissances sur les configurations développées au niveau local, pour permettre l'articulation des différents accompagnements.

Elle vise à éclairer les mécanismes favorisant la fluidité de l'accompagnement des parcours de vie des jeunes en situation de handicap.

Elle confrontera les représentations des professionnels et des familles de la complexité des parcours, à des données objectives répertoriées.

Pour ce faire, la Fédération Générale des PEP analysera des mécanismes de régulation et de coopération mis en œuvre dans le cadre de projets et actions concrets, impulsés par 16 Associations départementales et une Union régionale de son réseau (gestionnaires de plus de 200 établissements au total).

Ces 17 Associations PEP sont impliquées auprès de publics de tout âge et tout handicap et interviennent dans les champs du social et médico-social mais également de l'éducation et des loisirs.

L'analyse des coopérations mises en œuvre permettra donc le recensement de solutions innovantes en termes de coopérations locales au service de l'accompagnement aux parcours de vies.

Elle mettra ensuite à disposition des ARS, conseils généraux, etc., un outil pertinent pour faciliter leur mise en œuvre.

Cette étude se traduira en effet par la production d'un document, pour les pouvoirs publics notamment, qui entend initier la faisabilité d'un changement de paradigme.

Ce document ne constituera pas une énième « boîte à outils », mais un recueil des systèmes efficaces de fonctionnements coopératifs issus du terrain, ouvrant la voie à une véritable mise en synergie des acteurs intervenant dans des champs professionnels différents, au service du parcours de vie des jeunes en situation de handicap.

L'orientation scientifique de cette recherche est assurée par le laboratoire de sciences de l'éducation de l'université de Caen Basse-Normandie, auquel s'associent des membres du laboratoire CIVIIC de l'université de Rouen.

## METHODOLOGIE

**Tout partira du terrain.**

Ce travail sera alimenté par un recueil de données empiriques provenant des professionnels et par la constitution d'un panel de situations types d'accompagnement, analysées à partir de deux points de vue : celui des professionnels et celui de leurs familles.

Durant un an, les situations individuelles de 60 enfants, adolescents ou jeunes adultes de 8 à 26 ans, seront suivies et analysées par les chercheurs (données descriptives).

Dans un second temps, 20 situations parmi les 60 suivies, seront tirées au sort. Les parents des jeunes tirés au sort seront interviewés afin de recueillir des informations sur leur perception de la prise en compte institutionnelle des attentes et des besoins de leurs enfants.

La méthodologie retenue permettra ainsi d'examiner le niveau d'adéquation entre les projets de vie de chacun et les systèmes coopératifs mis en œuvre pour y répondre.

Toutes les situations de handicaps sont représentées (à l'exception des TED et TDAH qui seront analysés dans une prochaine étude).

Seules les situations de polyhandicap seront écartées du fait des séquences de prise en charge internes aux établissements.

Les situations « porte-drapeau » emblématiques de situation de conflit ou de réussite seront écartées de l'étude, pour se focaliser sur les accompagnements ordinaires qui font le quotidien des familles et de nos associations.

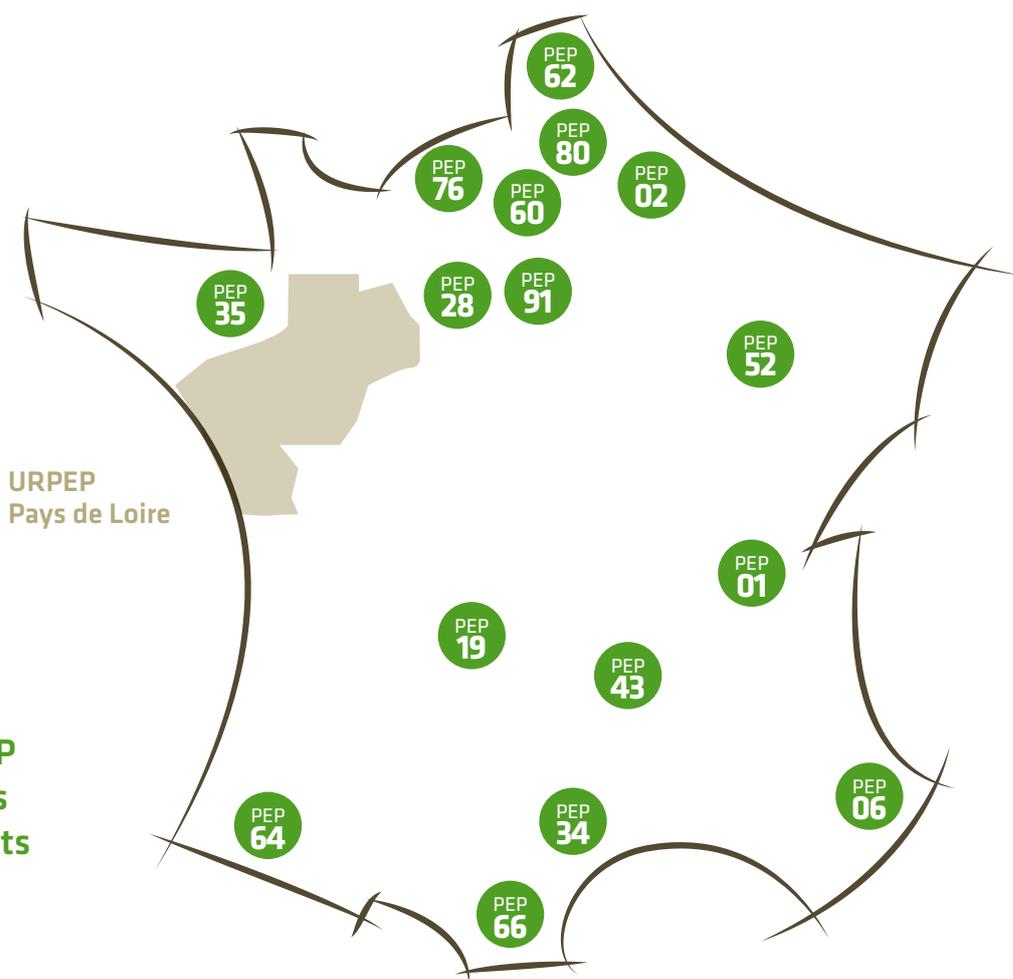
La sélection des situations individuelles est faite par les chefs d'établissements.



La méthodologie retenue permettra d'examiner le niveau d'adéquation entre les projets de vie de chacun et les systèmes coopératifs mis en œuvre pour y répondre.



## TERRITOIRES D'ACTION



URPEP  
Pays de Loire

**16 Associations  
départementales et  
1 Union régionale PEP  
gestionnaires de plus  
de 200 établissements**

## PARTENAIRES

- La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, co-financeur du projet.
- Les 16 Associations Départementales et l'Union Régionale PEP, en tant que terrain d'expérimentation et acteurs du projet.
- Le laboratoire de sciences de l'éducation de l'université de Caen Basse-Normandie.